

Hérouville Saint Clair, le 22 novembre 2017

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation
nationale du Calvados

à Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école

S/C

de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'éducation nationale

Conseillère départementale
de prévention
Correspondante risques
majeurs

Dossier suivi par
Christelle PERES
Téléphone
02 31 45 95 30
Télécopie
02 31 45 96 69
Serveur vocal
02 31 45 96 00

Mél.
dsden14-consprevention
@ac-caen.fr

2, place de l'Europe B.P.90036
14208 Hérouville Saint Clair Cedex

Objet : Documents PPMS et Espace de Stockage des Documents de Sécurité
Réf : Instruction du 12-4-2017 BO du 13 avril 2017

L'instruction du 12 avril 2017 relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles reprecise le rôle des directeurs d'école dans le respect des consignes Vigipirate, la mise à jour du PPMS attentat intrusion, la préparation et la réalisation d'exercices spécifiques et la sécurisation des établissements d'enseignement.

Afin de faciliter en cas de crise, la communication avec le Centre opérationnel départemental et centraliser l'ensemble des documents relatifs aux PPMS, un espace de stockage des documents de sécurité (ESDS) a été déployé dans l'Académie de Caen. Cet espace est accessible via l'application Arena rubrique « Intranet, Référentiels, Outils », sous rubrique « Autres outils : PPMS ».

Vous voudrez bien déposer vos documents sur cet espace selon l'échéancier suivant :

Au plus tard le 22/12/2017	Dépôt du PPMS Risques Majeurs (protocole + plans annotés avec cellule de crise et lieux de confinement) Dépôt des plans vierges de l'établissement
	Dépôt du document opérationnel PPMS Attentat intrusion
Au plus tard fin mars 2018	Dépôt du diagnostic de sûreté (établi grâce au document d'aide au diagnostic de sûreté et avec la collaboration des collectivités territoriales de rattachement et les référents sûreté police ou gendarmerie)

Conformément au courrier de M. le Recteur en date du 13 septembre 2017 et afin d'organiser la réalisation d'exercices PPMS en cohérence avec ceux relatifs à la sécurité incendie, le calendrier suivant est retenu pour le département du Calvados :

Période 1	Exercice évacuation incendie de rentrée
Période 2	Exercice PPMS « attentat-intrusion » thématique « se cacher »
Période 3	Exercice PPMS « Risques majeurs »
Période 4	Exercice évacuation incendie
Période 5	Exercice PPMS « Attentat-intrusion » thématique « s'échapper »

Les périodes s'entendent de vacances à vacances.

Je sais pouvoir compter sur votre implication active dans ce dossier, au service de la sécurité des élèves et plus généralement des membres de la communauté éducative.


Mathias BOUVIER